

APPEL À PROJETS DAC-RECTORAT POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

—
1^{ER} DEGRÉ – 2024-2025

La sensibilisation du jeune public à la diversité des pratiques artistiques et des esthétiques est une priorité de la **Direction des affaires culturelles de Mayotte (DAC Mayotte)**, mise en œuvre en partenariat avec le **rectorat**. Tous deux soutiennent ainsi les projets à destination des jeunes, de la maternelle jusqu'à l'université, dans le cadre de la politique interministérielle en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

La convention-cadre DAC-rectorat 2020-2025 définit les modalités du partenariat DAC-rectorat selon les axes prioritaires suivants :

- les pratiques artistiques et culturelles à travers la mise en place des enseignements optionnels dans tous les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et de l'architecture ;
- les résidences d'artistes en milieu scolaire ;
- l'accès au livre et à la lecture ;
- les ressources patrimoniales ;
- l'éducation aux médias.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la DAC Mayotte et le rectorat soutiennent près de 300 projets sur l'ensemble du territoire, pour un montant d'environ 800 000 €. **L'objectif de 100% des enfants touchés par l'Éducation Artistique et Culturelle est un défi pour la DAC et le rectorat.**

Calendrier :

- 22 janvier 2024 : ouverture de l'appel à projets EAC 2024-2025 pour le 1^{er} degré uniquement ; **les professeurs volontaires et les partenaires artistiques et culturels commencent à remplir conjointement les dossiers-types** (« dossier de base ») **transmis aux IEN de circonscription, aux CPC chargés du PEAC et aux écoles ;**
- **24 mars 2024** : date limite de remontée des dossiers aux IEN-CCPD, qui remplissent la fiche récapitulative de leur circonscription en donnant leur avis sur les projets ;
- **31 mars 2024** : **date limite de la remontée des dossiers de PEAC au rectorat par les IEN de circonscription ;**
- Avril 2024 : examen des dossiers de PEAC par la commission annuelle DAC-rectorat ; envoi des notifications aux écoles et aux artistes.

CONTACTS ET PERSONNES RESSOURCES

La DAC et le rectorat se tiennent à votre disposition pour tout accompagnement dans la constitution de votre dossier.

Pour les organismes culturels : Direction des affaires culturelles de Mayotte

Conseiller pour l'action culturelle et artistique, la création, le cinéma et les politiques interministérielles :

Julien MONDON

Courriel : julien.mondon@culture.gouv.fr

Pour les écoles et les professeurs : Rectorat de Mayotte

Délégué de Région Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle (DRAAC) :

Aurélien DUPOUEY-DELEZAY

Courriel : daac@ac-mayotte.fr

IEN-CCPD en charge du PEAC :

Colette CABORT

Courriel : colette.pierre-charles@ac-mayotte.fr